

SELARL DONIOL  
Huissier de Justice  
8 rue de souilly  
77410 CLAYE SOUILLY  
Tél : 01.60.26.00.35  
Fax : 01.64.67.38.65  
CCP PARIS 8955-09 K

selarl-doniol@orange.fr

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT SIX AVRIL

Nous SELARL DONIOL, DONIOL Stéphane, Huissier de Justice associé, JOUTOTTE Fabien, Huissier de Justice salarié, en résidence au 8 Rue de Souilly 77410 CLAYE SOUILLY, l'un d'eux soussigné

### A LA DEMANDE DE

SOCIETE GENERALE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552120222 dont le siège social est situé 29 BOULEVARD HAUSSMANN à PARIS (75009), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat postulant, Maître Emmanuel RABIER, membre de l'AARPI, RABIER & NETTHAVONGS, avocats au barreau de Meaux, exerçant 2/4 Allée Vieille et Gentil, 77400 Lagny-sur-Marne laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet ;

Ayant pour avocat plaçant Maître Guillaume MEAR, avocat au barreau de Melun associé de la Société Civile Professionnelle d'Avocats MALPEL & ASSOCIES, exerçant 21, avenue Thiers, 77008 Melun Cedex.

### AGISSANT A L'ENCONTRE DE

Madame **ROBERT Laura Pascale Simone**  
épouse **MARGUERIE**  
né le 10 septembre 1968 à CREPY EN VALOIS  
23-25 RUE DES MURAILLES  
77700 MAGNY LE HONGRE

*Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte*

Monsieur **MARGUERIE Patrick Christian**  
**Auguste**

né le 26 mars 1965 à BAGNOLET  
23-25 RUE DES MURAILLES  
77700 MAGNY LE HONGRE

*Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte*

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**  
EXPEDITION

### EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître François DUBREUIL, notaire de la société civile professionnelle dénommée « François DUBREUIL », notaire associé d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial dont le siège est à ANNET SUR MARNE (Seine-et-Marne), en date du 6 aout 2010 ;

D'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 28.12.2018 ;

D'une ORDONNANCE SUR REQUETE rendue par le Juge de l'exécution près du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de MEAUX en date du 11 mars 2019.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »



Ce Procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution:

1°) La description de l'immeuble :

Situation et désignation de l'immeuble :

23 Rue des Murailles  
77700 Magny Le Hongre

Origine de propriété :

Le bien objet de la présente appartenait à la SCI LE VIEUX VILLAGE, société civile de construction vente au capital de 1 000,00€ ayant son siège social à PARIS (8eme), 42 Avenue Georges V identifiée sous le numéro SIREN 480 842 400 RCS PARIS.

Section	N°	Lieudit	contenance
ZB	472	23 Rue des Murailles	15a 70ca

Description des parties extérieures de l'immeuble :

Jardin en herbes avec haie et dallage sur avant.

Un garage ouvert type carport pour deux véhicules.

Un garage fermé double avec porte basculante avec escalier d'accès à l'étage aménagé en atelier.

Sur la rue, présence d'un portail automatisé, seul accès à la propriété depuis la rue.

Description des parties intérieures de l'immeuble :

Entrée sur côté rue avec hall.

A droite, la présence d'un dressing avec placard aménagé. Puis, en continuité, un WC avec lave-main.

A gauche dans le hall, une porte communiquant avec le cellier chaufferie.

Grand séjour dans la continuité du hall d'entrée avec un linéaire de baie vitrée en partie centrale donnant sur l'arrière du jardin.

Sur la gauche, une cuisine ouverte aménagée et équipée avec ilot central.

Equipements intérieurs au niveau de l'électroménager, cave à vin, deux fours, une fontaine à eau, un réfrigérateur congélateur.

En continuité de la cuisine, une pièce à usage de chaufferie/buanderie avec chaudière.

Gaz de marque DE DIETRICH.

Escalier d'accès à l'étage en bois avec marches et contremarches.

A l'étage, un palier de circulation distribuant différentes pièces avec une grande trémie type séjour cathédrale.

A droite, une chambre avec placard.

Salle d'eau attenante avec WC.

Douche à l'italienne.

Meuble vasque double.

Radiateur sèche-serviettes.

Chambre suivante avec placards.

Dans les parties centrales de la maison, une salle de bains avec meuble vasque double, baignoire, douche à l'italienne, WC, radiateur sèche-serviettes.



Chambre en continuité, chambre à usage actuel de bureau avec placard.

Chambre en continuité, chambre avec placard.

2ème étage :

Escalier d'accès avec palier. Puis, présence d'une grande pièce centrale.

Chambre en continuité à droite.

Pièce à gauche sans porte.

Le sol est à l'état brut, non aménagé avec présence d'un WC suspendu avec mécanisme apparent.

2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

Madame MARGUERIE m'a déclaré occuper ce bien avec son mari, Monsieur MARGUERIE Patrick, ses deux enfants, Emilia MARGUERIE et Manon MARGUERIE.

Elle m'indique également que ses beaux-parents habitent avec eux en tant qu'habitation principale fiscale, Monsieur Christian et Madame Raymonde MARGUERIE.

3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété les cas échéant :

Aucun

4°) Autres renseignements sur l'immeuble fournis par l'occupant :

Madame MARGUERIE m'a déclaré être propriétaire depuis 2011 et que cette maison avait été construite en 2007/2008.

J'ai fait signer les personnes présentes, à savoir le diagnostiqueur de la société EURODIEX, le serrurier de la société ATH et le commandant divisionnaire, Monsieur PERROT Jean Hubert, du commissariat de police de Chessy (77).

  
Cdt Divisionnaire  
  
PERROT Jean-Hubert  


51 photographies sont jointes et annexées au présent Procès-Verbal.

J'ai dressé le présent Procès-Verbal pour servir et valoir ce que de droit









































































































